

Observation n°85

A l'attention de Mme Marie Hélène AUDEBERT

Commissaire enquêtrice

Madame,

N. et J. LEVESQUE habitants de la commune de Mignaloux Beauvoir au Poitret nous tenons

à vous faire savoir que nous sommes favorables à l'installation de photovoltaïque à Mignaloux, mais il y a suffisamment de délaissés sur la commune pour ce type d'installation sans monopoliser des terres agricoles. Les éléments de ce dossier montrent que l'élevage avicole est un prétexte à l'établissement d'une centrale photovoltaïque sur des terres agricoles pour contourner la loi, en effet les résultats de l'exploitation avicole sont loin d'être équivalents aux résultats envisagés de la production électrique comme il est préconisé dans les textes. Si l'exploitation respecte le règlement sanitaire départemental, les conditions particulières du terrain argileux sur une nappe phréatique de surface exige une étude d'impact pour prendre en compte les nuisances réelle des 72 tonnes /an de fientes laissées sur le sol et lessivées par les pluies. Nous nous opposons à l'implantation d'un élevage avicole alibi ou de tout autre forme d'élevage à proximité de plusieurs dizaines de maisons et de centaines de Mignaliens.

Cordialement.

Joel et Nathalie Levesque